

Type d'intervention Postulat (art. 32 RCG)

1^{er} signataire Rudaz Lisa

Cosignataires Delarze Madeleine

Signatures des cosignataires



Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'un groupe PS / Tissières Isabel

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Un «AG culturel » pour les jeunes citoyennes et citoyens, pour l'année de leur majorité.

Texte de l'intervention

L' AG Culturel/Kultur-GA est une association née de la volonté de favoriser la pratique culturelle des jeunes en Suisse par la mise en réseaux de lieux et par une offre libre et illimitée.

Le site « agculturel.ch », nous apprend que cette association se nommait, à sa création en 2011, « Association 20 ans 100.-frs ».

Les concepteurs, Lorenzo Malaguerra, directeur du Crochetan et Michaël Abbet, directeur du Petithéâtre de Sion, voulaient fédérer les lieux culturels valaisans autour d'un projet commun, pour les jeunes en formations jusqu'à 25 ans.

L'AG culturel devient, en 2012, un projet de collaboration intercantonal à but non-lucratif et est reconnu d'utilité publique.

Les détenteurs de cet AG culturel sont des jeunes de 0 à 25 ans, jusqu'à 26 ans depuis le printemps dernier, étudiants ou non, sans aucune limite géographique.

L'idée, ici, est que la commune offre l'AG culturel aux jeunes citoyennes et citoyens pour l'année de leur majorité. Que par ce précieux cadeau, qui dure 365 jours, notre commune souligne de belle manière l'importance de leurs 18 ans et place sur leur chemin, avec cette offre inégalée, de nouvelles perspectives et sans doute de belles découvertes.

Question pratique :

L'AG culturel dure donc une année, il donne libre accès à des milliers d'événements, festivals, spectacles, concerts, ciné-clubs et expositions. Il est valable dans plus de 200 lieux dans les cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel, Jura et Valais.

Selon un courriel (à disposition) de l'Administratrice Mme Delphine Niederberger, la commune peut acquérir les AG culturels pour un tarif préférentiel de Frs.50.- par abonnement (au lieu de 100.- frs).

La marche à suivre est très simple. La commune commande le nombre d'abonnements souhaités, l'association AG Culturel/Kultur-GA transmet les bons cadeaux et la facture. Après distribution par

la Commune, les jeunes commandent l'AG à l'aide du code cadeau directement sur le site internet de l'association. L'AG culturel est nominatif et intransmissible, il n'est valable qu'en relation avec une pièce d'identité officielle.

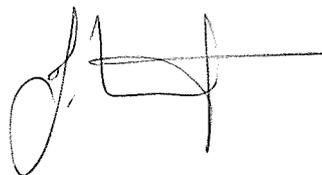
Conclusion

Promouvoir la culture et prendre acte du passage à la majorité de notre jeunesse en faisant un cadeau utile et sans doute précieux, dans des prix totalement respectables pour notre commune, c'est ce qui est proposé. Dans cet esprit et selon l'Art. 32 du Règlement du Conseil général, nous faisons la demande au Conseil Municipal d'étudier cette proposition.

Avec nos remerciements.

Collombey-Muraz, le 20 mars 2021

1^{er} signataire :

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a horizontal line and a vertical stroke.